



DECISION N°2022/118

Objet : DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES GARCIA INGENIERIE – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE FUVEAU

Nous, Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire de la Commune de Fuveau,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juillet 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L.2122.02 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, la consultation lancée en marché adapté,
Vu, les propositions des entreprises AD3E, CABINET BERNARD, CITAE, GARCIA INGENIERIE, QCS SERVICES, SOCOTEC,
Vu, la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 octobre 2022,

DECIDONS

ARTICLE 1 :

Madame le Maire est autorisée à signer un marché public adapté (N°2022/06) avec le bureau d'études GARCIA INGENIERIE sis 164 chemin Saint Jean du désert – Marseille Activités – Bâtiment A4 - 13005 MARSEILLE pour un audit énergétique des bâtiments de la commune de Fuveau (Hôtel de Ville + annexe + école + parking + service enfance ; le groupe scolaire de la Barque ; le groupe scolaire de la Roque Martine ; le groupe scolaire de l'Ouvière ; l'école élémentaire Arthur Rimbaud + la crèche les Moussaillons ; les Services Techniques ; la crèche Lei Parpaioun et le stade Paul Prieur).

ARTICLE 2 :

Le montant de ce marché s'élève à **18 850, 00 € HT** soit **22 620,00 € TTC**.

Cette rémunération se répartit ainsi :

Site	Nombre de bâtiment	Surface (m²)	Phase 1 (temps en jours)		Phase 2 (temps en jours)		Phase 3 (temps en jours) Définition des scénarios	Phase 4 (temps en jours) Analyse financière	Total jours	Total CHT
			Recueil Infos	Visite technique	Type situation exist.	Bilan énergétique				
Hotel de Ville + Annexe + école + Parking + SCE Enfance	5	2 059	0,125	0,50	0,50	0,75	2,00	0,25	4,625	3 006 €
GS La Barrique	3	1 038	0,125	0,50	0,25	0,50	1,50	0,25	3,625	2 356 €
GS Roquemartine	1	1 900	0,125	0,50	0,25	0,50	1,50	0,25	3,625	2 356 €
GS Ouveère	4	4 945	0,125	0,75	0,50	0,75	2,00	0,25	4,875	3 169 €
Ecole Rimbaud + Crèche Mousaillons	3	2 016	0,125	0,50	0,25	0,50	1,50	0,25	3,625	2 356 €
Services Techniques	1	512	0,125	0,25	0,25	0,50	1,25	0,25	2,875	1 869 €
Crèche Leï Parpaibou	2	727	0,125	0,25	0,25	0,50	1,25	0,25	2,875	1 869 €
Stade Paul Prieur	2	296	0,125	0,25	0,25	0,50	1,25	0,25	2,875	1 869 €
Total jours							19,25	2,00	29,00	
Total CHT				2 925,00 €			12 512,50 €	1 300,00 €		18 830,00 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le 28/10/2022



ID : 013-211300405-20221021-DEC2022118-AI

Le paiement sera effectué au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation de factures.

ARTICLE 3 :

La dépense qui en résulte est prévue au budget de la Commune, opération 23 article 21318.

ARTICLE 4 :

Madame le Directeur Général des Services, Madame le Trésorier de Trets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fuveau, le 21 octobre 2022.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



